



Procès verbal du conseil communautaire du 28 octobre 2009

Le vingt-huit octobre deux mil neuf à quatorze heures trente, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur MOQUAY. Monsieur MOQUAY constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Monsieur BAZERBES est désigné secrétaire de séance et annonce les pouvoirs.

Convocation au conseil communautaire : 22 octobre 2009

Date d'affichage de la convocation : 22 octobre 2009

Conseillers en exercice : 34

Conseillers présents : 29

Nombre de votants : 31

ETAIENT PRESENTS

Monsieur BAZERBES Jean-Jacques, délégué de Dolus d'Oléron
Monsieur BOULARD Patrice, délégué suppléant de Saint-Trojan les Bains
Madame CHARTIER Annie, déléguée de Saint-Georges d'Oléron
Monsieur CHAUMONT Jacques, délégué de Saint-Georges d'Oléron
Madame COINDET Arlette, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron
Madame COISSAC Martine, déléguée du Château d'Oléron
Monsieur DUPUY Francis, délégué suppléant de Saint-Trojan les Bains
Monsieur DUPUY Jean-Pierre, délégué suppléant de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur FRUSTIER Pierre, délégué de Saint Pierre d'Oléron
Monsieur GOUINEAU Max, délégué de La Brée Les Bains (pouvoir de M. NAUD Jean-Jacques)
Madame GRANGER MAILLET Christine, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron
Madame HUMBERT Micheline, déléguée du Château d'Oléron
Madame LE MEUR Catherine, déléguée de Saint-Trojan les Bains
Monsieur MASSE Jean-Michel, délégué de Saint-Denis d'Oléron
Monsieur MICHEAU Fabrice, délégué de Saint-Denis d'Oléron
Monsieur MILLOT Pierre, délégué de La Brée Les Bains
Monsieur MOQUAY Patrick, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur MORANDEAU Guy, délégué suppléant de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur MORANDEAU Yannick, délégué de Saint-Georges d'Oléron
Monsieur NYZAM Daniel, délégué de Dolus d'Oléron (pouvoir de Mr CHEMIN Jacques)
Monsieur PARENT Michel, délégué du Château d'Oléron
Monsieur PROUST Eric, délégué de Saint-Georges d'Oléron
Monsieur ROBILLARD Patrice, délégué du Grand-Village-Plage
Monsieur ROUMEGOUS Jim, délégué du Château d'Oléron
Monsieur SOLAS Dominique, délégué de Saint-Denis d'Oléron
Monsieur VAUZELLE Claude, délégué de Saint-Georges d'Oléron
Monsieur VERWICHT Jacques, délégué de Grand-Village-Plage
Monsieur VILLA Philippe, délégué de Dolus d'Oléron
Madame WIDMANN Leslie, déléguée de Saint-Pierre d'Oléron

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Monsieur HUGHES Joseph, directeur des services
Monsieur GABORIAU, comptable

ABSENTS

Madame BOUVERET Geneviève, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur CHEMIN Jacques, délégué de Dolus d'Oléron (pouvoir à M. NYZAM Daniel)
Monsieur CROCHET Michel, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur LALONNIER Claude, délégué de Saint-Trojan les Bains
Monsieur MASSICOT Pascal, délégué de Saint-Trojan les Bains
Monsieur NAUD Jean-Jacques, délégué de la Brée les Bains (pouvoir à M.GOUINEAU Max)
Monsieur PERTHUIS Olivier, délégué du Château d'Oléron
Monsieur SOULET Jean-Robert, délégué de Saint-Pierre d'Oléron
Monsieur TESTARD Bruno, délégué de Grand-Village-Plage

- ORDRE DU JOUR

- 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2009
- 2- COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- 3- CHAMBRE FUNERAIRE DE L'ILE D'OLERON : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION
- 4- FONDS DE CONCOURS AUX OPERATIONS DE RESTAURATION DES SITES PATRIMONIAUX - COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON
- 5- PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA CREATION D'UN CAFE-JEU A DOLUS D'OLERON
- 6- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2009
- 7- REGLES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DES SALLES CULTURELLES PAR FONDS DE CONCOURS
- 8- FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES SALLES DE SPECTACLES SUR OLERON
- 9- OLERON QUALITE LITTORAL – PROGRAMME 2010
- 10- TRAVAUX DE REHABILITATION DES ITINERAIRES CYCLABLES INTERCOMMUNAUX – PROGRAMME 2009
- 11- CDC - PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT - VALIDATION DES MAJORATIONS DE SUBVENTIONS ACCORDEES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS A LOYER MAITRISES (INTERMEDIAIRE ET CONVENTIONNE)
- 12- VOLET ENERGETIQUE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE L'ILE D'OLERON
- 13- CONVENTION AVEC L'IUT DE NIORT : ANALYSE DE L'ENQUETE AGENDA 21 AUPRES DE LA POPULATION
- 14- CDC – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE DEMOUSTICATION ANNEE 2008
- 15- PLAN VELO 2 : ACQUISITION DE TERRAINS
- 16- CDC - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT
- 17- DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT « PANDÉMIE GRIPPALE »
- 18- CDC- OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS
- 19- ZAE LA JARRIE – ACQUISITION DE TERRAIN
- 20- ROD - REDEVANCE POUR LE TRAITEMENT ET LA COLLECTE DES DECHETS DE L'ILE D'OLERON - ANNEE 2009 : PRECISION/GRILLE TARIFAIRE CONCERNANT LA CATEGORIE « GRANDES SURFACES ALIMENTAIRES SUP. A 350M2 »
- 21- ROD – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : RECOURS CONTRE LES TITRES EXECUTOIRES EXERCICE 2008
- 22- ROD : ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR DOLUS D'OLERON, "LES GARGOUILLERES"
- 23- ROD – CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX – SOCIETE FEL – LOT 7
- 24- RMPIO - TARIFS DE PRODUITS DERIVES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX
- 25- RMPIO - PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire MAISON PAYSANNE : TRANSFERT ET CONSERVATION PREVENTIVE DES COLLECTIONS
- 26- RMPIO - SUBVENTION RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSEE DE L'ILE D'OLERON
- 27- RMPIO - SUBVENTION EXPOSITION TEMPORAIRE 2010 LE MUSEE DE L'ILE D'OLERON

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2009

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents approuve le procès verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2009 compte tenu des modifications demandées.

Madame GRANGER MAILLET précise au sujet de la question 16 relative à la campagne de lutte contre les chenilles processionnaires qu'elle évoquait les huppes et les geais comme des prédateurs naturels. Elle souhaite également que son intervention sur la question 21 relative à la ZAE « des Quatre Moulins » soit complétée ; elle a cité le SCOT qui interdit la transformation d'espaces agricoles en domaine urbanisé dans les parties non encore urbanisées du territoire.

2- COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Désigne comme membres de la commission d'ouverture des plis, compétente en matière de délégation de service public et appelée à donner un avis sur les candidatures reçues et offres faites (commission DSP) les élus suivants :

Le Président : Patrick MOQUAY

Membres titulaires :

- Pascal MASSICOT
- Jacques VERWICHT
- Daniel NYZAM
- Micheline HUMBERT
- Yannick MORANDEAU

Membres suppléants :

- Jean-Michel MASSE
- Max GOUINEAU
- Annie CHARTIER
- Eric PROUST
- Catherine LE MEUR

Pas d'observation.

3- CHAMBRE FUNERAIRE DE L'ILE D'OLERON : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION

Vu l'article L.1411-12 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présentant les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la gestion déléguée de l'équipement ;

Après avoir résumé le rapport remis (en pièce jointe) à l'ensemble des élus présentant le document définissant les caractéristiques des prestations attendues relatives à la gestion de l'équipement,

Le rapporteur :

Le service public des Chambres funéraires a été confié à *SARL POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE OLERONAISES* par délégation de service public conclue le 24 octobre 2006.

Cette délégation de service public arrive à échéance le 30 janvier 2010.

La Communauté de communes ne disposant pas des moyens nécessaires pour assurer en régie la continuité de ce service public, il doit être procédé à une nouvelle délégation de service public.

Le contrat de délégation de service public sera de type affermage.

La durée du contrat est fixée à 5 ans.

L'exploitation du service se fera pendant toute la durée du contrat aux risques et périls du délégataire.

La Communauté de communes conservera le contrôle du service et devra obtenir du délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

La Communauté de communes arrêtera pour chaque année après avoir recueilli les propositions du délégataire :

- les tarifs applicables,
- les mesures à prendre pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Le délégataire devra verser à la Communauté de communes une redevance annuelle au moins égale à **12 000 €**.

L'équipement sera accessible au public dans les conditions suivantes :

- service de permanence téléphonique 24h/24 ;
- réception des familles et des entreprises de pompes funèbres 7 jours/ 7, y compris les dimanches et jours fériés.

Le délégataire devra assurer la continuité du service public, sous sa responsabilité.

Compte tenu de la prochaine échéance de la délégation en cours et des délais de procédure pour choisir le futur délégataire, il est nécessaire de lancer dès à présent une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Eu égard aux montants prévisionnels d'exploitation de 60 000 €, il sera procédé à une procédure de publicité simplifiée, conformément aux dispositions des articles 1411-12 et R. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

Une fois la décision prise par la Communauté de communes autorisant le recours à la délégation de service public selon la forme simplifiée pour l'exploitation des chambres funéraires, une publicité sera insérée soit dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné, soit dans un journal d'annonces légales.

L'avis de publicité précisera :

- Le délai de présentation des offres, qui ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de publication
- Les modalités de présentation des offres
- Les caractéristiques essentielles de la convention envisagée, notamment son objet et sa nature.

Ensuite, une négociation sera librement engagée par l'exécutif de la Communauté de communes avec le(s) candidat(s) ayant présenté une offre.

Enfin, après signature du contrat de délégation de service public, un avis d'attribution sera publié.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à lancer la procédure de publicité requise selon la procédure simplifiée édictée aux articles L.1411-12 et R.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-12 et R. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le recours à la délégation de service public pour l'exploitation des Chambres funéraires de la Communauté de communes ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure de publicité requise selon la procédure simplifiée édictée aux articles L.1411-12 et R.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à négocier les offres présentées par les candidats à cette délégation ;
- CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et accomplir toutes formalités y afférentes.

Pas d'observation.

4- FONDS DE CONCOURS AUX OPERATIONS DE RESTAURATION DES SITES PATRIMONIAUX - COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON

Vu la définition de l'intérêt communautaire proposée par délibération du 17 septembre 2008, visée en sous-préfecture le 29 septembre 2008,

Vu le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2007 ayant approuvé la participation de la Communauté de Communes aux études nécessaires à la réhabilitation de Fort Pâté soit 3 720 €,

Le Conseil du 17 décembre 2008 a approuvé le programme 2008-2009 des travaux, avec l'attribution de fonds de concours pour la réhabilitation des huisseries (13 418,40 €), les travaux d'urgence sur les remparts (6000€) et les travaux de Fort Pâté (38 200 €).

Suite à une relecture des engagements pris par la Communauté de Communes pour la réhabilitation du Fort Pâté, Monsieur le Maire de la commune du Château d'Oléron sollicite le Conseil Communautaire pour augmenter la participation communautaire de cette opération.

1^{er} : Etude Fort Pâté

	Coût total HT	Participation Cdc	Part commune
Fort Pâté : Etudes (ancienne participation 3 720 €) Autres participations : CG17 13 500 € / Région 4 650 € / DRAC 17 500 €	59 800€	6 000 € (10,03%)	8 350 € (16.7%)

2^{ème} : Travaux Fort Pâté

	Coût total HT	Participation Cdc	Part commune
Travaux Fort Pâté (ancienne participation 38 200€) Autres participations : CG17 103 140 € / Région 57 300 € / DRAC 133 700 €	382 000 €	43 930 € (11,5%)	43 930 € (11.5%)

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- accepte cette réévaluation budgétaire pour le Fort Pâté
- précise que la Communauté de communes versera sa participation sur la base des justificatifs produits (si les dépenses effectives sont supérieures au plan de financement, la collectivité ne réévaluera pas sa participation ; si les dépenses sont inférieures, le taux voté s'appliquera au nouveau montant)
- précise que ces crédits sont inscrits au budget 2009.

Monsieur PARENT souhaite sur le principe que la participation de la Communauté de communes soit égale à celle de la commune.

Monsieur MOQUAY demande que les plans de financement présentés soient réalistes au départ pour ne pas avoir à délibérer plusieurs fois sur la participation de la Communauté de communes.

5- PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA CREATION D'UN CAFE-JEU A DOLUS D'OLERON

La commune de Dolus d'Oléron souhaite réhabiliter les locaux de la ludothèque qui ne répondent plus aux besoins des utilisateurs et proposer un espace plus adapté à l'association. Le projet de réhabilitation des locaux consiste à réaménager les volumes intérieurs afin de les rendre plus fonctionnels, moins bruyants et de rendre accessible le lieu aux personnes à mobilité réduite. Un espace « café » proposant des boissons sans alcool sera également prévu.

→ Note de présentation détaillée du projet Ludocafé à la fin de la note de synthèse.

Présentation du plan de financement prévisionnel :

Dépenses	En euros HT	Recettes	En euros HT
Architecte	10 390	LEADER (33%)	24 832.50
Travaux	64 860	Région (FRIL)	9 030.00
		Département (15%)	11 287.50
		Communauté de communes (20%)	15 050.00
		Autofinancement commune (20%)	15 050.00
Total	75 250		75 250.00

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- approuve le projet de réhabilitation de la ludothèque pour la création d'un café-jeu sur la commune de Dolus d'Oléron
- approuve la participation de la Communauté de communes à hauteur de 20% du coût total du projet hors taxes, plafonnée à 15 050 €
- précise que les crédits seront repris au budget.

Pas d'observation.

6- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2009

Après examen des dossiers de demande de subvention par la commission « Animation et monde associatif » réunie le 7 octobre 2009, **le conseil communautaire à la majorité des membres présents (2 abstentions : PARENT, ROUMEGOUS)** accepte le versement des participations proposées ci-dessous et inscrit les crédits correspondants au budget 2009 :

Association	Domaine	Objet	Proposition de la commission
Les sorties de la renarde	environnement	Demande de participation au cofinancement d'une démarche DLA : démarche locale d'accompagnement	200 €
Ile handi	social	Windincap : création d'un réseau européen sur l'accessibilité par un périple méditerranéen en voilier au cours duquel les escales seront l'occasion d'échanges sur les actions remarquables en terme d'accessibilité	2 000 € par an pendant 3 ans

Monsieur BOULARD précise qu'un « QG » devrait être installé à Saint-Trojan et que les écoles seront invitées à partager l'aventure des personnes en situation de handicap et des autres personnes valides au rythme de leurs étapes.

Monsieur PARENT rappelle qu'il s'agit d'un projet ambitieux avec un budget important. L'initiative est née de l'association Ile Handi qui organise des rencontres pour montrer l'adaptation du matériel aux handicapés. Ce projet est aidé de façon importante par une compagnie d'assurances à hauteur de 150 000€. Il dit que l'île d'Oléron sera impliquée puisque pendant un an, les scolaires suivront le parcours européen grâce à internet. La participation de la Communauté de communes de 2000€ par an lui semble insuffisante.

Monsieur Moquay indique que le choix de la commission de rabaisser la participation de la Communauté de communes a été motivé par le fait de ne pas voir d'autres collectivités sollicitées et notamment les villes escales.

Monsieur BOULARD propose que l'association soit invitée à représenter son projet.

7- REGLES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON EN FAVEUR DE LA REHABILITATION DES SALLES CULTURELLES PAR FONDS DE CONCOURS

La communauté de communes dispose de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Cette compétence étant limitée par la définition de l'intérêt communautaire, la Communauté de communes pourrait intervenir en appui aux communes membres par fonds de concours pour des travaux et équipements que le conseil communautaire jugerait d'un intérêt dépassant le cadre communal.

La commission « animation et monde associatif » de la communauté a été chargée de réfléchir aux actions d'investissement qui lui semblaient pouvoir favoriser l'amélioration de la qualité de diffusion du spectacle vivant et des autres formes d'art. Une série de visites des équipements du territoire a été organisée afin d'évaluer le potentiel de chacun d'entre eux et de définir les contours possibles de l'intervention de la communauté de communes.

Sur proposition de la commission animation et monde associatif et du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents approuve les modalités d'intervention suivantes :

La participation de la communauté de communes est conditionnée à l'élaboration, par un conseil du maître d'ouvrage disposant de références dans le domaine, d'un Programme Technique Détaillé permettant de définir précisément les besoins et les objectifs attendus du projet faisant l'objet d'une demande de financement.

Lors de l'élaboration du programme, la commune mettra en place un comité de pilotage invitant la Communauté de communes, le Pays Marennes Oléron et le représentant de l'APMAC (Association pour le Prêt de Matériel d'Animations Culturelles).

Deux types de salles ont été identifiés par la commission : les équipements présentant les conditions requises pour l'accueil de spectacles vivants de rayonnement supra-communal (salles du Foyer Rural de St Denis d'Oléron, de l'Eldorado à St Pierre d'Oléron, Grange des arts et salle polyvalente à Dolus d'Oléron et Salle de l'arsenal au Château d'Oléron) et les salles de diffusion dont les capacités d'accueil ou de programmation en font des structures de proximité (exemples : salles de La Brée les Bains, Chéray, Grand Village Plage et St Trojan les Bains)

- Pour les salles de rayonnement supra communal, la CdC apportera dans la limite des crédits disponibles un fonds de concours correspondant au maximum à 25% du coût des travaux, études de maîtrise d'œuvre et équipements scéniques plafonnés à 300 000 € HT de dépenses éligibles par opération. Un « bonus » de 5% pourra être apporté pour les projets de rénovation de salles intégrant un effort en matière de développement durable (amélioration des performances énergétiques du bâtiment et des équipements, choix des matériaux de construction, valorisation des eaux de pluies etc...). Un avis sera émis par la commission environnement et développement durable pour l'attribution de ce « bonus ».
- Pour les salles de proximité, la CdC apportera, dans la limite des crédits disponibles, un fonds de concours de 20% du coût des travaux, études de maîtrise d'œuvre et équipements scéniques réservés à la diffusion culturelle (à l'exclusion des équipements utilisés pour des activités sportives, de banquets ou de manifestations non culturelles). Les dépenses éligibles ne pourront dépasser 100 000 € HT par opération.

Monsieur PROUST demande ce qui détermine le caractère supra-communal.

Monsieur VERWICHT rappelle les trois critères essentiels pour restaurer ces salles : le confort du public, l'éclairage et la sonorité pour y produire des spectacles vivants. L'architecte de la région a été sollicité pour visiter les salles d'Oléron. La salle de Saint-Georges comme celle de Grand-Village est davantage destinée à recevoir des banquets et non des spectacles scéniques.

Monsieur VILLA rappelle également que certaines salles présentent de meilleures conditions pour être réhabiliter comme la hauteur de plafond.

Monsieur PARENT rappelle que la réflexion est aussi engagée dans la politique culturelle du Pays Marennes Oléron. Une grande salle de 1500 places avait été envisagée, projet que la Région n'avait pas jugé raisonnable. Trois salles étaient envisagées : Saint-Pierre d'Oléron, Le Château d'Oléron et Marennes. L'objectif au Château d'Oléron est de créer une nouvelle salle spécifiquement tournée vers la musique, le théâtre et la danse.

Monsieur MOQUAY dit que ces salles resteront polyvalentes mais pourront accueillir de manière correcte des spectacles.

8- FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES SALLES DE SPECTACLES SUR OLERON

Après examen des dossiers par la commission « Animation et monde associatif » réunie le 7 octobre 2009, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents autorise le versement des subventions présentées sous réserve de délibérations concordantes des communes demandereses et inscrit les crédits correspondants au budget 2009 :

Commune	Objet	Budget	Proposition de la commission
Dolus d'Oléron	Réhabilitation d'un bâtiment communal en un espace culturel destiné à la pratique musicale et à la diffusion de spectacles	Etude programmation : 8 925 € HT	2000 €
La Brée les Bains	Equipement d'une salle auditorium d'une sonorisation et de matériel de vidéoprojection	14 142.13 € HT	20%

Pas d'observation.

9- OLERON QUALITE LITTORAL – PROGRAMME 2010

Le volet opérationnel du plan plages a été initié en 2008 avec les opérations d'aménagement de la Brée les Bains et de la Rémigeasse.

A titre de rappel, les modalités de cofinancement du programme Oléron Qualité littoral, définies en 2007, sont les suivantes :

- ▶ Pour les 3 sites pilotes – Grande Plage de Saint Trojan, les Saumonards-Boyardville, les Huttes :
60 % pour la part collectivités, à charge égale entre la CDC et la commune concernée et 40 % pour le Conseil Général.
- ▶ Pour les projets d'aménagement de moindre envergure :
40 % pour la part collectivités, à charge égale entre la CDC et la commune concernée, 40% pour le Conseil Général et le solde à charge des autres partenaires ou bailleurs de fonds potentiels (ONF, Région, fonds européens, fondations ...).
De plus, pour ce type de projets, la CDC finance les études de maîtrise d'œuvre en totalité hors domaine ONF et à hauteur de 20 % en zone ONF.
- ▶ Pour tous les autres projets, la CDC interviendra à hauteur de 20 % maximum.

Pour 2009, la commune de Le Grand Village Plage a sollicité l'ONF et la CDC pour l'étude de la réhabilitation du site de la Giraudière, portant sur l'amélioration de l'accueil des usagers et la pérennisation de deux structures de sports nautiques particulièrement dynamiques (chars à voile et surf). Le projet, qui illustrera l'ensemble des éléments de la charte d'équipement Oléron qualité Littoral a été présenté en phase esquisse en Commission des Sites le 22 septembre dernier et a reçu un avis favorable. La phase travaux sera initiée en 2010.

Par ailleurs, l'association du site ostréicole et naturel de Fort Royer a sollicité la Communauté de communes dans le cadre de son projet de protection et de valorisation de ce patrimoine naturel pour une participation financière portant sur la mise en place de signalétique (panneaux) et de mobilier (parc à vélos, plots anti-pénétration,

barrière...). L'application de la charte d'équipement Oléron Qualité Littoral sur ce site à fort potentiel d'attraction touristique renforcera la cohérence de la démarche multi-partenariale entreprise par la Communauté de communes en faveur de l'aménagement durable du littoral.

Budget prévisionnel et modalités de cofinancement

Sites	Coûts en € HT	Participation financière commune	Participation financière CDC	Participation financière C.G. 17	Autres participations financières (ONF, Leader, Région, Réserve Naturelle, ...)
La Giraudière - Maitrise d'ouvrage & maîtrise d'œuvre/DCE/travaux d'aménagement	224 500	67 350 (30%)	44 900 (20%)	89 800 (40%)	22 450 (10%)
-Travaux relatifs au bâti (2010/2011)	159 000	31 800 (20%)	31 800 (20%)	63 600 (40%)	31 800 (20%)
Fort Royer	50 652	10 130,40 (20%)	8 104,32 (16%)	8 104,32 (16%)	24 443,36 (48%)

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

- valide la participation financière de la CDC à ces actions 2010-2011
- autorise le président à solliciter les subventions existantes pour financer le programme Oléron Qualité littoral.

Monsieur NYZAM demande quels sont les travaux prévus à Grand-Village.

Monsieur VERWICHT répond que la commune souhaite implanter à l'année les activités char à voile et surf, ce qui nécessite l'installation de cabanes en bout de plage, ainsi que leur aménagement selon les conditions de l'ONF. La commune n'avait pas prévu ce budget au départ. Monsieur VERWICHT remarque que compte tenu du nombre de personnes qui fréquentent cette plage, il ne juge pas cette plage accueillante.

Monsieur PARENT dit que le Plan Plages initié par la mandature précédente était un projet très ambitieux. Il est convaincu qu'il faudra revoir son budget à la baisse rapidement, même s'il comprend et défend la problématique de la commune de Grand-Village. Il dit aussi que la participation du Conseil général actuellement de 40% risque d'être revue à la baisse lors de la définition de son budget en décembre prochain.

Madame HUMBERT demande si les cabanes seront démontables.

Monsieur VERWICHT répond qu'elles seront démontables si l'ONF le décide.

Monsieur MOQUAY précise qu'elles seront démontables car le trait de côte bougera, mais que la Communauté de communes essaie de maintenir ces activités le plus de temps possible sur l'année.

Madame GRANGER MAILLET demande si les conditions d'occupation sont les mêmes pour l'école de surf des Allassins qui donne aussi des cours à l'année.

Monsieur MOQUAY répond qu'en l'état actuel des engagements pris à l'égard de l'ONF, cette école sera démontée chaque année.

10- TRAVAUX DE REHABILITATION DES ITINERAIRES CYCLABLES INTERCOMMUNAUX – PROGRAMME 2009

Dans le cadre du marché signé avec la société FONTENEAU SCREG pour un montant de 64 943,30 € HT, et suite à la réalisation de sondage sur la piste des Grands Champs à Dolus d'Oléron en date du 5 octobre 2009, il apparaît que des fissures se développent en sous-œuvre dans le terrain naturel.

La reprise de l'ensemble de la structure entraîne un surcoût estimé à 22 464 € HT.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer l'avenant n°1 du marché de travaux.

Pas d'observation.

11- CDC - PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT - VALIDATION DES MAJORATIONS DE SUBVENTIONS ACCORDEES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS A LOYER MAITRISES (INTERMEDIAIRE ET CONVENTIONNE)

Annule et remplace la délibération présentée le 30 septembre 2009

Madame LEMEUR ne participe pas au vote concernant cette délibération

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général HABITAT de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 07-1181 du 5 avril 2007 relatif à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général Habitat sur le territoire de l'île d'Oléron,
Vu le Protocole d'Accord signé le 10 avril 2007 entre l'Etat, l'A.N.A.H. et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,
Vu les décisions prises par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,
Vu les conventions partenariales établies entre la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et les bénéficiaires,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le versement de subventions au titre du Programme d'Intérêt Général Habitat, pour la création de logements à loyers conventionnés et intermédiaires :

Logements à loyers conventionnés

Madame LE MEUR Catherine, pour la création d'un logement à loyer conventionné sur la commune de Saint Trojan les Bains. Montant maximum de la subvention : 3 148,5 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat.

SCI DIYAN, pour la création de trois logements à loyer conventionné sur la commune de Saint Georges d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 11 115 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat.

SCI du Vialoti, pour la création d'un logement à loyer conventionné sur la commune de Saint Pierre d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 5 860,9 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat

Monsieur LECOINTRE Jean Baptiste, pour la création de deux logements à loyers conventionnés sur la commune de Saint Pierre d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 6 383,76 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat

Monsieur Bourguignon, pour la création de deux logements à loyers conventionnés sur la commune du Château d'Oléron. Montant maximum de la subvention : 12 616,21 euros, soit 10% de la dépense subventionnée par l'Agence Nationale de l'Habitat

DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération « CDC-Programme d'intérêt général habitat » du 30 septembre 2009

DIT que des acomptes pourront être versés aux porteurs de projets,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

Pas d'observation.

12- VOLET ENERGETIQUE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE L'ILE D'OLERON

L'habitat est le premier poste de consommation énergétique en France avec près de 44% de la consommation énergétique totale, c'est également le seul secteur avec le transport qui a vu ses rejets de CO2 augmenter. C'est pourquoi la communauté de communes a souhaité agir sur ce secteur et engager une politique innovante. Celle-ci souhaite mettre en œuvre une aide incitative aux économies d'énergies via la prochaine OPAH. Ce volet énergétique de l'aide s'adresse aux propriétaires occupants et portera principalement sur deux axes :

- l'isolation de la maison
- les équipements d'énergies renouvelables

L'isolation :

Publics et logements visés :

- Les logements des propriétaires occupants de plus de 15 ans.

Les subventions :

- Subvention de 40% du montant HT des travaux avec un plafond de 2000€ sur les travaux d'isolation (isolation des murs, isolation des fenêtres, changement des menuiseries, mise en place d'une VMC)
- Bonus à cette subvention si la personne utilise des matériaux écologiques (+10% avec +500€ de plafond)
- Les matériaux donnant accès au bonus sont mentionnés en annexes

Les objectifs quantitatifs

Objectifs de logements aidés	2010		2011		2012		TOTAL	
	Nbre logts	Crédits CdC	Nbre logts	Crédits CdC	Nbre logts	Crédits CdC	Nbre logts	Crédits CdC
Majoration de subvention Communauté de Communes	20	40 000	20	40 000	20	40 000	60	120 000

Equipements d'énergies renouvelables

Publics et logements visés :

- Les logements des propriétaires occupants de plus de 15 ans.

Les subventions :

- Subvention de 40% du montant HT des travaux avec un plafond de 1000€ sur les équipements de type :
 - Pompes à chaleur autre que air/air (air-eau ; eau-eau)
 - Poêles et chaudières à bois individuelles
 - Chauffe eau thermodynamique
- Les données techniques des équipements ouvrant droit à une subvention sont mentionnées en annexes

Les objectifs quantitatifs :

Objectifs de logements aidés	2010		2011		2012		TOTAL	
	Nbre logts	Crédits CdC	Nbre logts	Crédits CdC	Nbre logts	Crédits CdC	Nbre logts	Crédits CdC
Majoration de subvention Communauté de Communes	20	20 000	20	20 000	20	20 000	60	60 000

Sur proposition du président, le conseil communautaire à la majorité des membres présents (1 abstention Mr NYZAM)

VALIDE le programme d'action prévisionnel et à ce titre, s'engage à renforcer sa politique en faveur des économies d'énergies :

	Objectifs (nombre de logements)	
	Par an	Total
Travaux d'isolation	20	60
Equipement énergies renouvelables	20	60

S'ENGAGE à financer la mesure de subvention sur les travaux d'isolation à hauteur de 40% du montant Hors Taxe des travaux et dans la limite de 2000€ par dossier et de 20 dossiers par an.

S'ENGAGE à majorer la mesure de subvention sur les travaux d'isolation à hauteur de +10% du montant Hors Taxe des travaux et dans la limite de 500€ par dossier et de 20 dossiers pour tous travaux d'isolation utilisant des matériaux écologiques.

S'ENGAGE à financer la mesure de subvention sur les équipements à « énergies renouvelables » à hauteur de 40% du montant Hors Taxe des travaux et dans la limite de 1000€ par dossier et de 20 dossiers par an.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010,

Monsieur NYZAM dit qu'il aurait souhaité que le soutien soit étendu aux résidents secondaires afin que l'image de l'île d'Oléron soit plus forte sur l'extérieur. Il aurait également préféré simplifier au maximum les critères d'octroi de subventions.

Monsieur MOQUAY rappelle que ces actions sont rattachées à l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et qu'il souhaite que soient privilégiées les aides à la population permanente

de l'île. Sur la simplicité, il pense que le groupe de travail est parvenu à un dispositif plus lisible que prévu initialement. Il précise également que d'autres actions peuvent être définies dans le cadre global de l'Agenda 21.

ANNEXES

Modalités d'attribution de la subvention

Seuls les propriétaires occupants sont éligibles à l'aide.

Le logement doit avoir plus de 15 ans.

Les travaux doivent être effectués par un artisan.

Les modalités techniques d'isolation sont les mêmes que celles donnant le droit aux crédits d'impôts à savoir :

- Isolant mur et plancher : coefficient $R > 2,8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, soit environ 10 cm d'isolant sauf pour les toitures terrasse où $R > 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
- Isolant sous toiture : coefficient $R > 5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, soit environ 20 cm d'isolant
- Fenêtres ou portes-fenêtres :
 - PVC $U_w < 1,4 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 - Bois ou mixte bois $U_w < 1,6 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 - Metal $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 - Vitrage de remplacement installé sur une menuiserie existante $U_g < 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
- Double fenêtre : $U_w < 2 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

Liste des matériaux écologiques éligibles aux bonus

L'utilisation des matériaux listés ci-dessous donne droit à une subvention majorée de 10% avec un plafond de subvention de 2500€.

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| • Le chanvre | • La fibre de bois |
| • La ouate de cellulose | • Le liège |
| • La laine de mouton | • Le lin |
| • La laine de coton | • Le feutre |
| • La laine de bois | |

Les équipements éligibles aux subventions

Pompes à chaleur géothermique et air/eau :

-COP > 3,3

Chauffe eau-thermodynamique :

- rendement supérieur à 75%

Chauffage au bois (poêle, chaudière)

-rendement énergétique > 70%

-taux de CO < 0,6%

-Norme NF EN 13240 ou NF D 35376 ou NF 14785 ou EN 15250

13- CONVENTION AVEC L'IUT DE NIORT : ANALYSE DE L'ENQUETE AGENDA 21 AUPRES DE LA POPULATION

La Communauté de communes de l'île d'Oléron a fait le choix de s'engager dans un Agenda 21 local. La participation de la population et des acteurs du territoire à ce projet est primordiale pour faire de cette initiative une réussite. La Communauté de communes souhaitait connaître la vision du développement durable de la population et ses priorités pour l'avenir de l'île d'Oléron : la Communauté de communes a réalisé avec l'IUT de Niort un questionnaire intitulé « Le développement durable de l'île d'Oléron, votre avis compte... ».

Le questionnaire a été diffusé dans le magazine communautaire « *Vent Portant* » de juillet-août 2009, il était disponible en mairies et également remplissable en ligne sur le site Internet de la Communauté de communes. La date limite de retour des questionnaires était fixée au 15 octobre 2009.

La Communauté de communes confie à l'IUT de Niort le dépouillement des retours du questionnaire et la réalisation d'un traitement statistique des réponses. Ce travail sera mené par des étudiants de deuxième année de la formation STID (Statistiques et Traitement Informatique des Données), dans le cadre d'un projet tutoré.

Durée du projet : début en octobre 2009 et fin en décembre 2009

Financement : Il est proposé que la Communauté de communes apporte une contribution financière évaluée forfaitairement à 500 € TTC, destinée à couvrir les frais d'étude, de calcul, les frais généraux et de gestion, ainsi

que les frais de déplacement ordinaires nécessaires au bon déroulement de l'étude des professeurs et étudiants concernés.

La demande a été étudiée à la Commission Environnement & Développement Durable du 20 octobre 2009, au cours de laquelle les élus ont émis un accord favorable pour une participation financière de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au travail de l'IUT.

Sur proposition de la Commission Environnement & Développement Durable, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'IUT pour le versement d'une indemnité de 500 € TTC,
DEMANDE l'inscription de cette dépense sur la ligne Agenda 21 du budget 2009.

Pas d'observation.

Départ de Monsieur PROUST (pouvoir à Monsieur Vauzelle)

14- CDC – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE DEMOUSTICATION ANNEE 2008

Parmi les compétences « protection et mise en valeur de l'environnement dans le cadre des schémas départementaux » la Communauté de Communes participe à la lutte contre les moustiques.

Les dépenses 2008 pour l'accomplissement de cette mission sur Oléron se sont chiffrées à 173 294,55 €.

La participation de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron s'élève à 69 317,82 € soit 40 % de la dépense
Sur proposition du Président,

Compte tenu des crédits ouverts à l'article 65733

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

Accepte le versement de cette participation.

Monsieur MORANDEAU Guy dit que cette compétence coûte cher.

Monsieur PARENT rappelle le principe de traitement contre les moustiques réalisé par l'Entente Interdépartementale de Démoustication. Les produits sont coûteux mais la main d'œuvre aussi avec trois à quatre personnes présentes quasiment à l'année sur l'île d'Oléron. Les Conseils généraux prennent les reliquats à leur charge.

Site EID : <http://www.eidatlantique.eu/dpt17.php>

15- PLAN VELO 2 : ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre du programme de réalisation de pistes cyclables dit "plan vélo 2",

Monsieur le Président précise que des accords sont intervenus avec des propriétaires de terrains.

Il invite en conséquence le Conseil Communautaire à délibérer.

Vu les pièces du dossier,

Vu les estimations des services fiscaux,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

1°) Pour la section comprise entre "La Cailletière" et "Les Allards" (tracé 28), sur la commune de DOLUS D'OLERON,

L'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, des consorts MANSINCAL-PRIVAT, moyennant le prix de 57€ toutes indemnités comprises, d'une contenance de 96ca à prendre dans une parcelle en nature de bien non délimité sise commune de DOLUS D'OLERON, cadastrée section BE, numéro 582, lieudit "Le Piouré", pour une superficie totale de 01a 93ca.

2°) Pour la section comprise entre "La Laudière" et "La Cotinière" (tracé 15bis), sur la commune de SAINT PIERRE D'OLERON,

L'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, des consorts LAUDE, moyennant le prix de 61,20€ toutes indemnités comprises, d'un terrain sis commune de SAINT PIERRE D'OLERON, lieudit "La Follie", devant être cadastré section YT, numéro 62, pour une contenance de 01a 14ca.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

Pas d'observation.

16- CDC - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Dans le cadre du projet d'évaluation des politiques « jeunesse » sur l'île d'Oléron, Madame NORMANDIN et Monsieur DUPUY ont été amenés à rencontrer les différents partenaires institutionnels comme la CAF et à se déplacer sur d'autres territoires afin d'échanger sur les expériences d'autres collectivités.

Les membres du groupe de travail ont réalisé un déplacement à Paris le 24 septembre 2009 pour assister à une journée d'échanges et d'information organisée par Mairie Conseils.

Le coût du transport a été avancé par Monsieur DUPUY Jean-Pierre.

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Accepte le remboursement des frais à M.DUPUY Jean-Pierre soit 236 € correspondants au coût des billets de train aller/retour.

Pas d'observation.

17- DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT « PANDÉMIE GRIPPALE »

La grippe A H1N1 de par son caractère très contagieux laisse présager un absentéisme important entraînant des dysfonctionnements conséquents dans les services. C'est pourquoi, comme l'ensemble des administrations, la Communauté de communes de l'île d'Oléron s'est dotée d'un plan de continuité de l'activité (PCA).

Aussi,

- vu la circulaire ministérielle NOR IOC / K / 09 / 22621 / C portant compétences et responsabilités des élus des collectivités territoriales dans la gestion d'une crise type grippe A (H1N1)
- vu le courrier en date du 7 octobre 2009 de Monsieur le Préfet, nous invitant à désigner, au sein du conseil communautaire, un élu référent "grippe A (H1N1)".

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

Désigne M. Pascal Massicot comme élu référent « pandémie grippale » en cas de crise sanitaire majeure.

Monsieur DUPUY Jean-Pierre informe que la campagne de vaccination démarre le 10 novembre. Le complexe sportif a été choisi comme centre de vaccination pour l'île d'Oléron. Le centre de vaccination sera ouvert les mardis et samedis matin de 9h à 13h00.

18- CDC- OUVERTURE ET VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents

réalise les ouvertures et virements de crédits suivants et crée une opération au budget "Aménagement des salles de spectacles" dont le n° est 114.

Section d'Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2031 ↑	20	020	1 000	Aménagement de l'accueil cdc : études	-5 100,00	
2313 ↓	23	020	1000	Aménagement de l'accueil cdc : travaux	5 100,00	
20414	204	324	11	Fonds de Concours Citadelle du Château	8 010,00	
20414	204	314	114	Commune de Dolus : étude grange des arts	2 000,00	
20414	204	314	114	Commune de la Brée : matériels vidéo projection	2 830,00	
021	021	01		Virement de la section de fonctionnement		7 700,00
020	020	01		Dépenses d'Investissement disponibles	-5 140,00	
TOTAL de la Section					7 700,00	7 700,00
Solde						-

Section de Fonctionnement

Article	chap.	Fonct.	Service	Désignation	dépenses	recettes
6711	67	020	1	Charges exceptionnelles	300,00	
758	75	833	20	Don commerçants la Cabane Rouge (DCC 6 mai 2009)		200,00
6068	011	833	20	Fournitures diverses nettoyage des plages	200,00	
6238	011	830	83	Action Agenda 21	-500,00	
65738	65	830	83	Indemnité IUT Niort : questionnaire Agenda 21	500,00	
65733	65	833	13	Dépenses de démontstration (prévu 78000 €)	-8 000,00	
023 ↓	023	01		Virement à la section d'investissement	7 700,00	
TOTAL de la Section					200,00	200,00
Solde						-

Pas d'observation.

19- ZAE LA JARRIE – ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Président précise qu'il convient de continuer à procéder aux acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de la zone d'activités de DOLUS D'OLERON, au lieudit "La Jarrie".

Il ajoute qu'un accord est intervenu avec Madame Marie Françoise GAUBAN, demeurant à BERGERAC, lieudit "Touterive", concernant la vente du tiers indivis lui appartenant dans un terrain sis commune de DOLUS D'OLERON, lieudit "Fief de La Jarrie", cadastré section AS, numéros 216, 217 et 218, pour une contenance totale de 01a 81ca, moyennant le prix de 452,50€.

Vu les pièces du dossier,
Vu l'estimation des services fiscaux,
Vu l'accord de l'intéressée,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, de Madame GAUBAN, moyennant le prix principal de 452,50€, du tiers indivis d'un terrain sis commune de DOLUS D'OLERON, cadastré section AS, numéros 216, 217 et 218, lieudit "Fief de La Jarrie", pour une contenance de 01a 81ca.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Pas d'observation.

20- ROD - REDEVANCE POUR LE TRAITEMENT ET LA COLLECTE DES DECHETS DE L'ILE D'OLERON - ANNEE 2009 : PRECISION/GRILLE TARIFAIRE CONCERNANT LA CATEGORIE « GRANDES SURFACES ALIMENTAIRES SUP. A 350M2 »

Pour des raisons sanitaires, la collectivité a dû mettre en place en 2009 un dispositif particulier concernant la collecte spécifique des déchets de certaines grandes surfaces.

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents précise que les grandes surfaces qui ne bénéficient pas de la collecte en compacteur, obéissent aux règles applicables aux commerces « Catégorie 1 » de la grille tarifaire annexée à la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2008.

Pas d'observation.

21- ROD – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : RECOURS CONTRE LES TITRES EXECUTOIRES EXERCICE 2008

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président de défendre dans la procédure engagée par OLERON LOISIR & AUTRES (liste ci-annexée), devant le Tribunal de Grande Instance de Rochefort sur Mer :

- contre les titres exécutoires exercice 2008

DESIGNE Maître MITARD Eric et ses collaborateurs habituels pour assister et représenter la Communauté de communes, pris en la personne de son Président, dans cette procédure devant le Tribunal de Grande Instance.

Monsieur VILLA regrette que la Communauté de communes ait une démarche passive dans cette affaire.

22- ROD : ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR DOLUS D'OLERON, "LES GARGOILLERES"

Monsieur le Président rappelle le souhait émis d'étendre et de régulariser l'emprise des propriétés de la communauté de communes sur le site de "Matha", commune de DOLUS D'OLERON.

La COMMUNE DE DOLUS D'OLERON a procédé au déclassement, pour aliénation, d'une partie (devant être cadastrée section BW, numéro 1311) du chemin rural traversant le site intercommunal.

La communauté de communes a souhaité se porter acquéreur de cette partie de chemin, qu'elle occupe et entretient depuis de nombreuses années, à l'Euro symbolique.

Vu les pièces du dossier,
Vu l'estimation des services fiscaux,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON, de la COMMUNE DE DOLUS D'OLERON, à l'Euro symbolique, d'un terrain sis commune de DOLUS D'OLERON, lieudit "Les Gargouillères", devant être cadastré section BW, numéro 1311, pour une contenance de 09a 35ca.

AUTORISE Monsieur le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Pas d'observation.

23- ROD – CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE : AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX – SOCIETE FEL – LOT 7

Considérant :

- Qu'un marché de travaux a été signé avec la société FEL (pour la réalisation du lot 7 « Plomberie – Sanitaire - CVC » pour un montant de 29 109, 85 € HT,
- L'avenant 1 au marché de travaux signé avec la société FEL d'un montant total de 1 163, 30 € HT (1 391, 31 € TTC),
- L'avenant 2 au marché de travaux signé avec la société FEL d'un montant total de 541, 10 € HT (647, 16 € TTC),
- L'avis de la commission d'appel d'offres,

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le président à signer l'avenant 2 au marché de travaux provoqué par la prise en compte des moins values et plus values suivantes :

- Point de puisage dans un regard existant => montant de la plus value : 199, 60 € HT
- Point de puisage sur une arrivée en attente => montant de la plus value : 341,50 € HT.

portant le montant du marché 30 814, 25 € HT (36 853, 85 € TTC),

PRECISE que les crédits nécessaires pour cette opération sont inscrits au budget.

Pas d'observation.

24- RMPIO - TARIFS DE PRODUITS DERIVES DANS LES MUSEES ET SITES PATRIMONIAUX

Des nouveaux dépôts étant proposés, il convient de valider le prix des produits suivants :

NOUVEAUX PRODUITS OCTOBRE 2009 :

Il conviendrait de valider l'ensemble des tarifs correspondant aux prix de vente des produits dérivés suivants :

• **Musée de l'île d'Oléron :**

DESIGNATION	MARQUE	Prix de vente HT	Taux de TVA	TVA	Prix de vente TTC
Confit d'oignons	La Josière	6,35 €	5,5%	0,35 €	6.70€
Nectar de fraise	La Josière	3.32€	5,5%	0.18€	3.50€

De façon à assurer la promotion des musées, il convient de considérer et de façon générale que 5% des articles commandés sont réservés à la collectivité pour son utilisation propre et ne seront pas proposés à la vente.

Ces prix de vente entreront en vigueur et les produits cités ci-dessus pourront être vendus **dès le 29 octobre 2009.**

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'ensemble des tarifs tel que proposés,

AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à la mise en place de ces tarifs.

Pas d'observation.

25- RMPIO - PLAN DE FINANCEMENT PROVISoire MAISON PAYSANNE : TRANSFERT ET CONSERVATION PREVENTIVE DES COLLECTIONS

Déménagement des collections :

Parallèlement à l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour la réhabilitation de la Maison Paysanne, un plan de sauvetage des collections doit être mené. Avant de prévoir leur restauration, un déménagement des collections de la Maison Paysanne vers la Réserve Muséale de Dolus d'Oléron doit être organisé. La présence de certains objets volumineux nécessitera de faire appel à des transporteurs spécialisés.

Conservation Préventive :

Dans le cadre de l'intégration des collections ethnographiques dans les nouvelles réserves de Dolus, un traitement de désinsectisation doit être prévu (tous les matériaux organiques et végétaux attaqués par les xylophages et kérotophages). Le traitement sous anoxie dynamique permettra de traiter en une seule fois un volume important de collections. De plus, les textiles transférés nécessiteront un traitement particulier : dépoussiérage, constats d'état, conditionnement, stockage.

A ce titre, il convient désormais d'affiner le plan de financement provisoire et le montage financier de cette opération :

BP déménagement et traitement des collections (en HT)			
Dépenses		Recettes	
<i>transfert des collections</i>	7 000 €	PMO/CRDD 20%	7 400 €
<i>Anoxie dynamique des collections</i>	17 000 €	CG 17 – 30%	11 100 €
<i>Conservation préventive</i>	13 000 €	DRAC 10%	3 700 €
		Autofinancement 40%	– 14 800 €
Total :	37 000 €	Total :	37 000 €

Sur proposition du président, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès du Pays Marennes-Oléron, au titre du Contrat Régional de Développement Durable.

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2010.

Pas d'observation.

26- RMPIO - SUBVENTION RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSEE DE L'ILE D'OLERON

Le Musée de l'île d'Oléron, labellisé « Musée de France », continue la mise en œuvre de sa politique de restauration des collections.

Restauration des collections :

En 2009, le Musée de l'île d'Oléron a reçu en donation, par un particulier, trois huiles sur toile de Louis Lessieux (1874-1938). Ces toiles, de grandes dimensions, ornaient la petite salle de l'Hôtel de l'Horizon (aujourd'hui le restaurant L'Ecailler) à La Cotinière.

Pour l'année 2010, il serait souhaitable de faire restaurer, deux de ces toiles. En effet, ces huiles, avant de pouvoir être montrées au public, doivent subir quelques légères interventions : nettoyage superficiel, pose d'un châssis, vernis de protection. A terme, les toiles devraient être présentées au sein de la collection permanente du Musée de l'île d'Oléron.

Budget Prévisionnel :

Nature des dépenses	Dépenses en HT	Recettes en HT
Huile sur toile de Louis Lessieux « Neptune » 1mx1m	2 300 €	DRAC (40 %) 1 800 €
Huile sur toile de Louis Lessieux « Sirène » 1m x 1m	2 200 €	Conseil Général (33 %) 1 485 €
		Communauté de Communes de l'île d'Oléron (27 %) 1 215 €
	4 500 €	4 500 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Conseil Général de la Charente-Maritime
DIT que les crédits seront inscrits au BP 2010.

Monsieur NYZAM demande quelle est la valeur marchande de ces toiles.

Madame HUMBERT répond entre 2 et 3000 €.

Monsieur BAZERBES demande s'il est possible pour les communes d'emprunter des œuvres aux réserves muséales pour réaliser des expositions, dans la salle du conseil municipal par exemple.

Madame HUMBERT répond que cela est envisageable mais qu'il faut veiller à leur assurance.

27- RMPIO - SUBVENTION EXPOSITION TEMPORAIRE 2010 LE MUSEE DE L'ILE D'OLERON

De juin à décembre 2010, le Musée de l'île d'Oléron, présentera une exposition consacrée à l'histoire des colonies de vacances en Oléron.

L'île d'Oléron a été le lieu d'implantation de très nombreuses colonies de vacances depuis le début du XXe siècle. Elles ont tout d'abord été organisées à l'initiative d'abord des mouvements de jeunesse protestants puis des paroisses catholiques. L'initiative est ensuite reprise par des municipalités, notamment de gauche (Bobigny, Bagnolet...), des partis politiques, des associations, des comités d'entreprises (Thomson Houston...), des particuliers. Jusque dans les années 50, les conditions d'hébergement, de nourriture, d'hygiène sont plutôt sommaires : bâtiments vaguement aménagés, douches rustiques, menus certes copieux mais pas très équilibrés.

L'exposition retracera la naissance et l'âge d'or de ces colonies puis abordera la vie à la colonie, l'architecture des bâtiments, le temps des reconversions. Cette manifestation a pour objectif de mettre en valeur des collections inédites. Elle tend aussi à faire le point sur un sujet jamais exploité. Les colonies de vacances sont le souvenir nostalgique de millions de Français. En un siècle et demi, soixante millions sont partis prendre l'air.

Il est possible de solliciter une aide financière auprès de nos partenaires, leurs soutiens étant indispensables au dynamisme de notre politique d'expositions temporaires :

Nature des dépenses	Dépenses en HT	Recettes en HT
Assurance des œuvres	100 €	Leader (30 %) 7 500 €
Communication Création graphique/Impression	3 000 €	CG 17 (20%) 5 000 €
Infographie Création/Impression	3 000 €	DRAC (10 %) 2 500 €
Frais de déplacements/hébergement/restauration	1 000 €	Région/PMO (20 %) 5 000 €
Vernissage	500 €	CDC (20 %) 5 000 €
Scénographie/décors	5 000 €	
Mobilier de vitrines	3 000 €	
Témoignages sonores/enregistrements	2 500 €	
Droits d'auteur	1 400 €	
Matériel audio	2 000 €	
Matériel vidéo	3 500 €	
	25 000 €	25 000 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de la Charente-Maritime

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2007-2013 pour un montant de 7500 €

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au Pays Marennes-Oléron, au titre du Contrat Régional de Développement Durable pour un montant de 5000 €

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2010.

Pas d'observation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PARENT souhaite évoquer le futur plan départemental des déchets ménagers. Il rappelle qu'au départ le Préfet avait initié la démarche avec le Conseil général pour construire une à trois usines d'incinération sur le département pour réaliser des économies d'échelle et réutiliser la chaleur produite sur des sites adaptés. Les territoires d'Oléron et Surgères s'étaient opposés à cette démarche, ce qui a fait échouer le plan départemental. Aujourd'hui, il s'agit de trouver un consensus rapidement.

Monsieur MOQUAY dit que cette question renvoie à des débats engagés au sein de la Régie Oléron Déchets. Il s'agira de décider rapidement de l'avenir de l'usine selon les différentes hypothèses d'évolution de l'usine d'incinération, de planifier les investissements envisagés et de répondre aux sollicitations de nos voisins ; l'usine d'Echillais devant être reconstruite, le Syndicat Intercommunautaire du Littoral qui exploite cette usine propose à Oléron de rejoindre leur groupement pour la réalisation de la future usine. Monsieur MOQUAY rappelle qu'il s'agit d'une hypothèse parmi d'autres. Une réunion ouverte à tous les délégués communautaires sera organisée le 1^{er} décembre en fin de journée pour débattre de ces hypothèses avec potentiellement une décision à prendre. Si la Communauté de communes souhaite rejoindre le syndicat intercommunautaire, il faudra le décider avant la fin de l'année.

Monsieur VILLA souhaite, avant qu'une décision soit prise, que la question du transport des déchets jusqu'à Echillais soit étudiée par la commission Environnement & Développement Durable.

Monsieur PARENT rappelle que la collecte des déchets génère un volume de transport important. Concernant le traitement, un semi-remorque par jour serait nécessaire en période estivale sur Oléron et un semi-remorque par semaine en période hivernale.

Monsieur MOQUAY est d'accord et rappelle que l'usine aussi génère du transport de marchandises pour son fonctionnement. Tous les critères doivent être pris en compte.

Madame WIDMANN dit qu'il sera nécessaire de faire un choix stratégique et non pas en fonction de sa sensibilité.

Pour copie conforme,
Fait à Saint-Pierre-d'Oléron,
Le 28 octobre 2009
Le Président

Patrick MOQUAY